

Montréal, le 19 octobre 2011

**Par dépôt électronique (SDE)**

**À :** Tous les participants

**Objet :** Demande de déclarer provisoire le tarif d'emmagasinement E-4 applicable au site de Pointe-du-Lac, demande d'approuver la méthode de plafonnement des revenus comme base d'établissement des tarifs d'emmagasinement de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 et demande de fixer les tarifs d'emmagasinement d'Intragaz à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

**Dossier de la Régie : R-3753-2011**

**Demande de Société en commandite Gaz Métro afin de l'autoriser à récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien appartenant à Intragaz.**

**Dossier de la Régie : R-3754-2011**

---

Veillez noter qu'en raison du départ à la retraite de M. Michel Hardy, ce dernier est désormais empêché d'agir dans le présent dossier.

Ainsi, la nouvelle formation désignée dans ce dossier sera désormais composée comme suit : M<sup>e</sup> Louise Rozon continuera d'agir à titre de présidente et Madame Françoise Gagnon se joindra à elle et à M. Jean-François Viau à titre de membre de cette formation.

Dans ce contexte, à moins de recevoir, **d'ici 12 h le 26 octobre 2011** des commentaires des participants quant à cette nouvelle formation de régisseurs, la Régie prendra acte du consentement des parties.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/